

**PROCÈS-VERBAL**

Séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 2 novembre 2015 à 19h à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

**Présences :**

Les conseillers, Mmes Thérèse Lemelin, Aline Trudel et Karine Tessier, MM Serge Clément, Yves Daoust et Maxime Pratte forment le quorum du Conseil sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche

**Sont également présents :**

Le directeur général et secrétaire trésorier, M. Jimmy Poulin, agissant à titre de secrétaire de la séance et l'adjointe administrative, direction générale et greffe, Mme Chantal Primeau

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

***Certificat de signification***

*Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire atteste la réception de l'avis requis par l'article 156 du Code municipal par tous les membres du Conseil.*

Les élus étant tous présents, le point suivant est ajouté à l'ordre du jour :

**3.2 *Fabrique de la Paroisse Saint-Joseph-de-Soulanges : acceptation d'une servitude d'occupation pour une superficie de 1 521 mètres carrés de terrain face au Pavillon Récréatif des Bénévoles***

**2015-11-402 Acceptation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 novembre 2015**

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Maxime Pratte, et résolu que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil du 2 novembre 2015 soit, par les présentes adopté, tel que modifié.

**1. Ordre du jour**

1.1 Acceptation de l'ordre du jour modifié de la séance extraordinaire du 2 novembre 2015

**2. Services techniques**

2.1 Construction Mario Gauthier : mandat pour l'aménagement intérieur de la caserne n° 5

2.2 Les Entreprises Tuyo-Teck : mandat pour l'aménagement d'une cuisine pour les employés de bureau à l'Hôtel de ville

2.3 Mandat pour travaux de chargement granulaire et pavage sur le chemin Saint-Antoine

- 2.4 Travaux de prolongement des réseaux municipaux d'eau potable et d'égout sanitaire sur le chemin du Fleuve est / Pointe-des-Cascades
  - 2.4.1 CDGU Ingénierie urbaine : mandat à soumettre une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
  - 2.4.2 Engagement de la Municipalité à transmettre au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux
- 2.5 9065-5267 Québec Inc. (Renoflex) : mandat pour la fourniture et l'installation d'une glissière de sécurité aux ponceaux existants situés sur la montée Marsan

### 3. Affaires municipales

- 3.1 Imposition d'une réserve pour fins publiques sur une partie du lot 2 048 496 du cadastre du Québec et mandat juridique

### 4. Ressources humaines

- 4.1 Entente de fin d'emploi de l'employé n° 52
- 4.2 Nomination de Xavier Lagueux à titre d'inspecteur municipal par intérim et à appliquer certains règlements municipaux
- 4.3 Abrogation de la résolution n° 2015-10-399 « Xavier Lagueux – mandat de services professionnels en matière de révision des règlements d'urbanisme
- 4.4 Nomination d'un conciliateur-arbitre en matière d'activités agricoles et forestières

### Période de questions aux citoyens (questions sur les points à l'ordre du jour seulement)

#### Parole au Conseil

#### Levée de l'assemblée

### 2015-11-403 Construction Mario Gauthier : mandat pour l'aménagement intérieur de la caserne n° 5

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation acheminé le 5 octobre 2015 pour l'aménagement intérieur de la caserne n° 5;

ATTENDU l'appel d'offre sur invitation conformément à la Politique d'acquisition de biens et de services;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 20 octobre 2015 dont les résultats sont les suivants :

Entreprises	Coût (taxes en sus)
<i>Construction Mario Gauthier</i>	31 156,12 \$
<i>Les menuiseries Laurent Proulx et Fils Inc.</i>	35 500 \$

ATTENDU que la plus basse soumission est conforme;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Thérèse Lemelin, et résolu d'accepter la soumission de l'entreprise *Construction Mario Gauthier* pour l'aménagement intérieur de la caserne n° 5 au coût de 31 156,12 \$ (taxes en sus).

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2015-11-404 Les Entreprises Tuyo-Teck : mandat pour l'aménagement d'une cuisine pour les employés de bureau à l'Hôtel de ville**

ATTENDU la résolution n° 2015-10-387 accordant une enveloppe budgétaire pour l'aménagement d'une cuisine pour les employés de bureau à l'Hôtel de ville;

ATTENDU demande de prix conformément à la Politique d'acquisition de biens et de services;

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Yves Daoust, et résolu d'accepter la soumission de *Les Entreprises Tuyo-Teck* pour l'aménagement d'une cuisine pour les employés de bureau à l'Hôtel de ville au coût de 9 500 \$ (taxes en sus).

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au fonds de roulement sur une période de 5 ans pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2015-11-405 Mandat pour travaux de chargement granulaire et pavage sur le chemin Saint-Antoine**

ATTENDU l'appel d'offres public publié le 16 octobre 2015 pour des travaux de chargement granulaire et pavage sur le chemin Saint-Antoine sur le système électronique d'appel d'offre du gouvernement du Québec;

ATTENDU l'appel d'offre public conforme à la Politique d'acquisition de biens et de services;

ATTENDU l'ouverture des soumissions ce 2 novembre 2015 dont les résultats sont les suivants :

<b>Entreprises</b>	<b>Coût (taxes incluses)</b>
<i>La Compagnie Meloche Inc.</i>	102 557,70 \$
<i>Roxboro Excavation Inc.</i>	103 739,92 \$

<i>Eurovia Québec Construction Inc.</i>	120 519,10 \$
<i>Ali Construction Inc</i>	121 399,49 \$
<i>Les Pavages Chenails Inc.</i>	132 272,88 \$
<i>Sintra Inc.</i>	316 953,88 \$

ATTENDU la recommandation du directeur de l'aménagement du territoire et des infrastructures, M. Jean-Paul Sauv ;

Il est propos  par Yves Daoust, appuy  par Maxime Pratte, et r solu d'accepter la soumission de *La Compagnie Meloche Inc.* pour le mandat des travaux de chargement granulaire et pavage sur le chemin Saint-Antoine au co t de 102 557,70 \$ (taxes incluses);

QUE la d pense est affect e au r glement d'emprunt n  386-2015.

**Adopt    l'unanimit **

**2015-11-406 Travaux de prolongement des r seaux municipaux d'eau potable et d' gout sanitaire sur le chemin du Fleuve est / Pointe-des-Cascades  
*CDGU Ing nierie urbaine : mandat   soumettre une demande d'autorisation au minist re du D veloppement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques***

ATTENDU la r solution n  2015-03-88 mandatant la firme *CDGU Ing nierie urbaine* pour la r alisation de plans et devis dans le cadre des travaux de prolongement des r seaux municipaux d'eau potable et d' gout sanitaire sur le chemin du Fleuve est / Pointe-des-Cascades;

ATTENDU l'approbation des plans et du devis tel que d pos  le 27 ao t dernier;

Il est propos  par Yves Daoust, appuy  par Aline Trudel et r solu de mandater la firme *CDGU Ing nierie urbaine*   soumettre une demande d'autorisation au *minist re du D veloppement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques* dans le cadre des travaux de prolongement des r seaux municipaux d'eau potable et d' gout sanitaire sur le chemin du Fleuve est / Pointe-des-Cascades;

QUE des frais de 562 \$ sont requis pour l'analyse de la demande;

QUE la d pense est affect e au r glement d'emprunt n  387-2015.

**Adopt    l'unanimit **

**2015-11-407 Travaux de prolongement des r seaux municipaux d'eau potable et d' gout sanitaire sur le chemin du Fleuve est / Pointe-des-Cascades  
*Engagement de la Municipalit    transmettre au minist re du D veloppement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques une attestation sign e par un ing nieur quant   la conformit  des travaux***

ATTENDU la r solution n  2015-03-88 mandatant la firme *CDGU Ing nierie urbaine* pour la r alisation de plans et devis dans le cadre des travaux de prolongement des r seaux municipaux d'eau potable et d' gout sanitaire sur le chemin du Fleuve est / Pointe-des-Cascades;

ATTENDU l'approbation des plans et du devis tel que déposé le 27 août dernier;

ATTENDU la résolution n° 2015-11-407 mandatant la firme *CDGU Ingénierie Urbaine* à soumettre une demande d'autorisation au *ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques* dans le cadre des travaux de prolongement des réseaux municipaux d'eau potable et d'égout sanitaire sur le chemin du Fleuve est / Pointe-des-Cascades;

Il est proposé par Maxime Pratte, appuyé par Yves Daoust, et résolu que la Municipalité des Cèdres s'engage à transmettre au *ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques*, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

**Adopté à l'unanimité**

**2015-11-408 9065-5267 Québec Inc. (Renoflex): mandat pour la fourniture et l'installation d'une glissière de sécurité aux ponceaux existants situés sur la montée Marsan**

ATTENDU les travaux de réfection réalisés sur un ponceau ainsi que les travaux de remplacement d'un second ponceau sur la montée Marsan;

ATTENDU les exigences de sécurité dictant l'installation de glissières de sécurité;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition de biens et de services;

ATTENDU la recommandation du directeur de l'aménagement du territoire et des infrastructures, M. Jean-Paul Sauvé;

Il est proposé par Thérèse Lemelin, appuyé par Yves Daoust, et résolu d'accepter la soumission de *9065-5267 Québec Inc. (Renoflex)* pour la fourniture et l'installation d'une glissière de sécurité aux ponceaux existants situés sur la montée Marsan au coût de 12 058 \$ (taxes incluses).

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2015-11-409 Imposition d'une réserve pour fins publiques sur une partie du lot 2 048 496 du cadastre du Québec et mandat juridique**

ATTENDU les besoins de la Municipalité pour l'implantation d'une piste cyclable et d'une future rue sur l'immeuble connu comme étant une partie du lot 2 048 946 du cadastre du Québec;

ATTENDU la nécessité de voir à la planification de ce secteur;

ATTENDU les pouvoirs de la Municipalité d'imposer un avis de réserve pour fins d'utilité publique en vertu de la loi;

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Maxime Pratte, et résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité des Cèdres impose une réserve pour fins d'utilité publique sur une partie du lot 2 048 946 du cadastre du Québec aux fins de la création d'une réserve d'utilité publique en marge de la construction éventuelle d'une piste cyclable et d'une rue;

QUE le Conseil mandate la firme *Dunton Rainville sencl* à entreprendre toute procédure nécessaire aux fins de la présente résolution pour un budget d'honoraires professionnels approximatif de 1 000 \$ (taxes en sus);

QUE le Conseil mandate la firme *Arsenault Bourbonnais, arpenteurs-géomètres* pour la préparation de la description technique de la partie de lot visée par l'avis de réserve pour un montant de 445 \$ (taxes en sus).

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2015-11-410 Fabrique de la Paroisse Saint-Joseph-de-Soulanges : acceptation d'une servitude d'occupation de 1 521 mètres carrés de terrain face au Pavillon Récréatif des Bénévoles**

ATTENDU la demande d'acquisition de la Municipalité à la Fabrique de la Paroisse Saint-Joseph-de-Soulanges pour une partie de terrain d'une superficie d'environ 1 521 m<sup>2</sup> afin d'agrandir le stationnement du Pavillon récréatif des bénévoles;

ATTENDU QUE la Fabrique de la Paroisse Saint-Joseph-de-Soulanges propose une servitude d'occupation pour ladite superficie pour une durée de 10 ans et ce, selon le loyer indexé annuellement par l'I.P.C. de Montréal publié en janvier de chaque année;

Il est proposé par Karine Tessier, appuyé par Yves Daoust, et résolu :

D'ACCEPTER l'offre d'une servitude d'occupation d'une partie de terrain appartenant à la Fabrique d'une superficie d'environ 1 521 m<sup>2</sup> afin d'agrandir le stationnement du Pavillon récréatif des bénévoles et ce, au coût de 4 000 \$ annuellement;

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer une servitude d'occupation pour une partie de terrain appartenant à la Fabrique de la Paroisse Saint-Joseph-de-Soulanges et ce, pour une période de 10 ans;

DE MANDATER Me François Leroux, notaire, pour la préparation de l'acte de servitude d'occupation.

Demande de vote :

Maxime Pratte            contre

Aline Trudel            contre

Thérèse Lemelin        pour

Serge Clément          pour

Karine Tessier          pour

Yves Daoust            pour

Résultat : 4 Pour et 2 Contre

**Adopté sur division**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2015-11-411 Entente de fin d'emploi de l'employé n° 52**

ATTENDU QU'il a été convenu avec l'employé n° 52 de mettre fin à son emploi;

ATTENDU les pourparlers entre les parties;

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Yves Daoust, et résolu d'autoriser le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin, d'entériner la signature de l'entente de fin d'emploi avec quittance relativement à l'employé n° 52;

QUE la date de fin d'emploi est effective au 27 octobre 2015.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2015-11-412 Nomination de Xavier Lagueux à titre d'inspecteur municipal par intérim et à appliquer certains règlements municipaux**

ATTENDU la nécessité de nommer un inspecteur municipal par intérim;

ATTENDU les compétences et la disponibilité de M. Xavier Lagueux;

Il est proposé par Thérèse Lemelin, appuyé par Maxime Pratte, et résolu :

DE NOMMER M. Xavier Lagueux à titre d'inspecteur municipal par intérim en date du 1<sup>er</sup> novembre 2015;

DE NOMMER M. Xavier Lagueux à titre d'officier pour l'application des dispositions et l'émission des constats d'infraction en vertu des règlements suivants :

- Règlement n° 317-2009 (RMH 110) remplaçant le règlement n° 250-2004 (RMH 110) sur les systèmes d'alarme;
- Règlement n° 318-2009 relativement au colporteur et au commerçant itinérant
- Règlement n° 322-2009 (RMH 450) remplaçant le règlement n° 250-2004 (RMH 450) sur les nuisances;
- Règlement n° 341-2011 relativement à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitements tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la Municipalité des Cèdres
- Règlement n° 342-2011 relativement à la vidange des fosses septiques
- Règlement n° 349-2012 relativement aux nuisances et la sécurité;
- Règlement n° 353-2012 sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égouts;
- Règlement n° 356-2013 relativement aux ventes de garage et ventes temporaires;
- Règlement n° 357-2013 relativement au colportage et à la sollicitation;
- Règlements d'urbanisme : zonage, lotissement, permis et certificat, construction, plan d'implantation et d'intégration architecturale et dérogation mineure;
- Règlement n° 370-2014 relativement aux demandes de démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité des Cèdres;
- Règlement n° 388-2015 relatif à l'occupation du domaine public.

QUE le poste d'inspecteur municipal par intérim relève de la convention collective des employés de bureau 2012-2016.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier



**2015-11-413 Abrogation de la résolution n° 2015-10-399 « Xavier Lagueux – mandat de services professionnels en matière de révision des règlements d’urbanisme**

ATTENDU la nomination de M. Xavier Lagueux à titre d’inspecteur municipal par intérim;

ATTENDU QU’un individu ne peut agir à titre d’employé et de consultant dans une même municipalité;

Il est proposé par Thérèse Lemelin, appuyé par Aline Trudel, et résolu d’abroger la résolution n° 2015-10-399.

**Adopté à l’unanimité**

**2015-11-414 Nomination d’un conciliateur-arbitre en matière d’activités agricoles et forestières**

ATTENDU QUE selon l’article 35 de la Loi sur les Compétences municipales, toute municipalité doit désigner une personne pour tenter de régler des mécontentes visées à l’article 36 de la même loi ;

ATTENDU QUE toute municipalité du Québec doit désigner un conciliateur-arbitre pour régler des mécontentes relatives :

- à la construction, la réparation ou l’entretien d’une clôture mitoyenne ou d’un fossé mitoyen en vertu de l’article 1002 du Code civil ;
- à des travaux de drainage d’un terrain qui engendrent la création, l’aménagement ou l’entretien d’un fossé de drainage, soit celui qui est utilisé aux seules fins de drainage et d’irrigation, qui n’existe qu’en raison d’une intervention humaine et dont la superficie du bassin versant est inférieure à 100 hectares ;
- au découvert en vertu de l’article 986 du Code civil.

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Maxime Pratte, et résolu de nommer M. Xavier Lagueux, inspecteur municipal par intérim à titre de conciliateur-arbitre pour la Municipalité des Cèdres;

QUE cette compétence s’applique à l’ensemble des propriétaires de la Municipalité des Cèdres;

QUE la rémunération du conciliateur-arbitre relève de la convention collective des employés de bureau 2012-2016.

**Adopté à l’unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**Période de questions allouée aux personnes présentes sur les sujets à l'ordre du jour uniquement**

*Aucun citoyen présent dans la salle*

**Parole au Conseil**

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

**2015-11-415 Levée de la séance**

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Karine Tessier, et résolu que la présente séance extraordinaire soit levée à 19h47.

**Adopté à l'unanimité**

Raymond Larouche  
Maire

Jimmy Poulin  
Secrétaire-trésorier